

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 872

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 15 BIS

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« consigner »

le mot :

« déposer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.